

aavre
1 rue de la Chapelle
78470 Milon-la-Chapelle

LA SAINT LAMBERT
2 rue des Jardins
78470 Saint-Lambert-des-Bois

Saint-Lambert-des-Bois, le 15 Juin 2016

Monsieur le Maire de Saint-Lambert-Des-Bois

Mairie

13 rue de la mairie

78470 Saint-Lambert-des-Bois

C/C Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet
Monsieur le Maire de Milon-La-Chapelle
Monsieur le Commandant de la
Gendarmerie de Magny-Les-Hameaux
Madame Danielle TACINIAC

Objet : Circulation à partir de la commune de Saint-Lambert-des-Bois
des véhicules à moteur sur le chemin historique Jean Racine.

Monsieur le Maire

Le 16 Mars 1974 le Maire de Milon-la-Chapelle a pris un arrêté pour interdire la circulation des véhicules à moteur sur le chemin Jean Racine.

Avec la publication de l'arrêté du 16 Mars 1974, il a été mise en place une barrière au niveau de la Lorioterie et une autre sur votre commune au niveau du RD46.

Cet arrêté a été mis à jour par le Maire de Milon-la-Chapelle avec l'arrêté du 8 Octobre 2015.

Le fait que vos prédécesseurs aient mis cette barrière sur la commune de Saint-Lambert-des-Bois confirme qu'ils étaient parfaitement en accord avec la commune de Milon-la-Chapelle.

En revanche aucun arrêté ne formalise l'interdiction de circulation des véhicules à moteur sur la commune de Saint-Lambert-des-Bois, alors qu'ils n'ont aucune possibilité de retournement à la limite de Milon-la-Chapelle.

Dans le cadre de la mise en ordre de la réglementation réalisée par le Maire de Milon-la-Chapelle avec son arrêté du 8 octobre 2015, nous vous demandons donc de formaliser l'interdiction de la circulation des véhicules à moteur sur la Ruelle de Launay à Saint Lambert-des-Bois.

Pour mémoire, il y a quelques années nous avons transmis à vos services un recueil de plus de 300 signatures collectées en deux samedis par nos deux Associations auprès des promeneurs et des randonneurs du chemin Jean Racine, lesquels nous ont confirmés qu'ils étaient totalement opposés à la circulation des véhicules à moteur sur ce chemin.

En vous remerciant vivement pour votre compréhension, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en notre considération distinguée.



Le Président de l'aavre
Eric AYNAUD



Le Président de LA SAINT LAMBERT
Claude CHAPUIS